

Nouvelle méthode d'estimation du chômage au Canada

Jacques St-Laurent

Volume 15, Number 4, October 1960

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1021912ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1021912ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Département des relations industrielles de l'Université Laval

ISSN

0034-379X (print)

1703-8138 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this document

St-Laurent, J. (1960). Nouvelle méthode d'estimation du chômage au Canada. *Relations industrielles / Industrial Relations*, 15(4), 475–476.
<https://doi.org/10.7202/1021912ar>

COMMENTAIRES

Nouvelle méthode d'estimation du chômage au Canada

JACQUES ST-LAURENT

Pour la première fois, le 19 octobre dernier, le Bureau fédéral de la statistique présentait, à son communiqué de presse mensuel, un seul chiffre estimatif du chômage au pays. Depuis 1952 jusqu'à cette date, le public avait le choix de trois chiffres différents. L'un, le résultat d'une enquête mensuelle conduite par le Bureau fédéral de la statistique, référait aux "sans-travail en quête de travail". Un deuxième, fourni par le Service national de placement, correspondait à ceux qui avaient fait application pour une situation, mais qui n'en avaient pas. Et le dernier, présenté par la Commission d'assurance chômage, indiquait ceux des travailleurs qui réclamaient des bénéfices d'assurance.

Il ne fallait pas s'étonner des disparités entre ces trois chiffres puisqu'ils mesuraient trois choses différentes. La coïncidence de leur grandeur eût été un pur hasard. Leur publication simultanée cependant prêtait à confusion. Elle prêtait à confusion pour ceux qui ne voulaient pas se donner la peine de distinguer ce qu'ils mesuraient et qui profitaient de leur ignorance pour ridiculiser les statistiques. Elle prêtait à confusion aussi pour ceux qui, tout en distinguant les diverses réalités qu'elles mesuraient, oubliaient dans quelle mesure leur collection comportait certaines imprécisions inévitables. Elle prêtait à confusion enfin parce que les discussions politiques sur le chômage impliquaient l'utilisation simultanée de l'un ou l'autre de ces chiffres selon que l'on voulait défendre ou accuser le gouvernement du jour.

Pour clarifier la situation, les ministres du Travail et du Commerce créaient le 18 mars dernier un comité spécial sur les statistiques du chômage. C'est ce comité qui recommandait la publication officielle d'un seul chiffre sur le chômage. Le comité suggérait l'abandon de la publication des chiffres fournis par la Commission d'assurance chômage et le Service national de placement. Ces chiffres sont encore colligés et peuvent être fournis sur demande. Ils ne sont cependant plus mentionnés dans le communiqué de presse mensuel. Le comité recommandait la publication du chiffre obtenu à l'occasion de l'enquête mensuelle dirigée par le Bureau fédéral de la statistique.

Cette enquête est menée dans 35000 foyers qui représentent le plus fidèlement possible tous les foyers canadiens. Le résultat de l'en-

quête est publié un mois plus tard. Les statistiques de chômage ne traduisent donc pas la situation au moment de leur publication, mais celle qui existait un mois plus tôt. Entretemps des changements ont pu se produire qui ont amélioré ou aggravé la situation.

Le nouveau chiffre est différent de tous ceux qui ont été publiés antérieurement, i.e. il donne le nombre des "sans-travail en quête de travail" plus le nombre des "sans-travail" qui ne sont pas en quête de travail, 1) parce qu'ils sont temporairement malades, 2) parce qu'ils s'attendent à être ré-employés, même si on ne leur a pas demandé spécifiquement de retourner à leur travail en dedans de trente jours après leur mise à pied, 3) ou parce qu'ils croient qu'il n'existe pas dans leur région de travail qui leur soit convenable, mais qui aurait un intérêt immédiat à accepter un travail convenable s'ils en trouvaient. Le nouveau chiffre est donc plus grand que l'ancien chiffre du Bureau fédéral de la statistique puisque ce dernier ne réfère qu'aux "sans-travail en quête de travail".

La publication d'un seul chiffre enlève un élément de confusion. Mais il ne faut pas croire cependant qu'il fait disparaître toute imprécision. La définition de la "chose" dont le chiffre donne la mesure comporte un certain degré d'interprétation de la part de l'interviewer et de la part de l'interviewé. Les statisticiens du Bureau fédéral sont conscients de l'imprécision à laquelle donne naissance cette possibilité d'interprétation.¹ Ils sont conscients aussi du fait qu'un seul chiffre ne définit pas le phénomène dans son entier. C'est pourquoi leur enquête mensuelle comporte une variété d'informations qui sont toutes nécessaires à la définition et à la mesure du chômage.

Pour avoir une idée juste du phénomène, il faut donc aller au delà du chiffre que le Bureau fédéral de la statistique publie désormais dans son communiqué de presse mensuel et analyser les informations supplémentaires qui apparaissent dans la publication: *La main-d'oeuvre*.

Il faut savoir gré au gouvernement d'avoir enlever un élément de confusion grave. La discussion autour du problème du chômage deviendra vraisemblablement plus précise: le public y a droit.

(1) Voir à ce sujet: *Report of the Committee on Unemployment Statistics*, Ottawa, août 1960.